







BULLETIN D'INFORMATIONS AGRICOLES

N°53 Décembre 2019



Contrat de bassin versant de la Penzé

RDV « Phytos » / risques de transferts - 17 décembre

Rendez-vous était donné sur l'exploitation de Fabien LE VEN, à Carantec. L'occasion, dans un contexte sociétal tendu, d'échanger et de partager les expériences, ainsi que sur les dernières informations connues sur la réglementation à venir.

Après une présentation des derniers suivis de la qualité de l'eau sur le secteur côtier du bassin versant de la Penzé, ce rendez-vous a été l'occasion de présenter les dynamiques collectives locales et les axes pouvant être développés par chacun au sein de son exploitation, pour limiter les risques de fuites vers le milieu.

En effet, on sait que 70 % des fuites de molécules phytosanitaires vers l'eau se font par ruissellement et 30 % par drainage ou proximité de la nappe.

Les aménagements bocagers limitant le ruissellement et l'érosion sont donc un élément clé. Mais ils ne sont pas les seules actions!

Chacun peut aussi se sécuriser et contribuer à la réduction des fuites, par l'adaptation des molécules au niveau de risque de la parcelle, en évitant un travail trop fin du sol, en utilisant des effaces traces pour limiter les chemins préférentiels de l'eau, en optimisant la couverture des sols

Autant de sujets qui font partie des axes de travail et des échanges au sein du groupe 30 000 « Pays de Morlaix », animé par Cécile GOUPILLE, auquel appartient Fabien LEVEN.



CECILE GOUPILLE / GAËLLE GUIOCHEAU: 02 98 88 97 60

CONTACTS: CHAMBRE D'AGRICULTURE

Rappel : Le Syndicat Mixte du Haut-Léon

Créé en 1978 pour répondre à un besoin quantitatif en eau pour alimenter les communes de l'aval, le SMHL se tourne dans les années 90 vers la gestion qualitative de la ressource en eau sur le BV de la Penzé → début des actions de protection et de gestion cohérente et concertée des milieux aquatiques.

C'est ainsi que chaque année le SMHL met en place des programmes environnementaux à destination des différents acteurs du BV de la Penzé, et notamment :

- Volet agricole: Mesures des reliquats d'azote (Etap'N), conseils individuels, RDV collectifs, etc.
- **Volet Milieux aquatiques**: restauration continuités écologiques (aménagements, retrait d'obstacles, etc.), entretien de ripisylves, piégeage de ragondins/rats musqués, etc.
- Volet Breizh Bocage: aménagements bocagers (talus, haie, regarnissage des haies).
- Animation et sensibilisation sur la préservation des milieux auprès du grand public, accompagnement des collectivités vers le zéro phyto

Bilan des actions 2019:

- Agricole: 53 exploitations engagés dans Etap'N, 2 RDV collectifs, 8 conseils individuels réalisées, 4 en cours de réalisation, 3 flashs techniques.
- Breizh Bocage: 13 exploitants ont signé une convention, soit 4.2 km talus, 2.7 km de haies en projet et 975 ml de haies regarnies
- **Communications**: 3 animations scolaires (340 enfants de primaire concernés), Bienvenue dans mon jardin (170 visiteurs), 30 actualités sur le site internet, etc.

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS ET NOS ACTUALITES SUR WWW.SYNDICAT-HAUT-LEON.FR

Phytosanitaires: Agir collectivement

3 GROUPES D'AGRICULTEURS LOCAUX « DEPHY » ET « 30 000 »

Initiés en 2010, par le plan écophyto, les groupes « Dephy » et « 30000 » regroupent des agriculteurs volontaires, souhaitant engager une réflexion sur l'optimisation et l'usage des phytosanitaires. La Bretagne compte actuellement 50 groupes, regroupant 651 agriculteurs. 18 sont accompagnés par la Chambre d'Agriculture.3 d'entre eux sont sur notre territoire :

2016 : GROUPE DEPHY « LÉGUMES FRAIS DE PLEIN CHAMP » 12 producteurs accompagnés par Nicolas MEZENCEV Point commun: production de salades

2017 : GROUPE 30 000 « PAYS DE MORLAIX » -

13 producteurs accompagnés par Cécile GOUPILLE Point commun: polyculture-élevage plutôt « intensive »

2018: GROUPE 30 000 « LÉGUMES ST POL DE LEON » 12 producteurs accompagnés par Claire GOUEZ Point commun: production d'échalotes







GROUPE PAYS DE MORLAIX

Fabien LE VEN, fait partie de ce groupe, réuni autour d'un objectif « réduire ou raisonner l'usage des phytosanitaires sans dégradation du revenu et du temps de travail ».

Les principaux axes étudiés à ce jour par le groupe sont les stratégies de désherbage du maïs; la gestion des vivaces, des maladies sur céréales.

Plateforme d'essai, démonstration de matériel, d'échanges, visite journées d'exploitations « Dephy » et « Bio », sont autant d'actions mises en œuvre en 2018 et 2019.



CHAMBRE D'AGRICULTURE -DES FORMATIONS OUVERTES A TOUS!

Maîtriser le salissement à l'échelle de la rotation – 14 janvier Bodilis Raisonner contre les maladies et ravageurs sur céréales - 11 février Bodilis Etudier son passage en bio: s'approprier les grands principes – 30 janvier St Ségal Vous souhaitez en savoir plus ou vous inscrire 202 98 88 97 60

Phytosanitaires: Agir sur son exploitation

Au-delà de l'approche collective, des actions individuelles peuvent être engagées, sur chaque exploitation. Des optimisations peuvent vous être proposées, tant à l'échelle du siège d'exploitation, que sur les parcelles. Ces actions (diagnostic Aquasite, DPR2, Breizh Bocage) sont financées dans le cadre du contrat territorial du bassin de la Penzé.

DIAGNOSTIC DU SITE D'EXPLOITATION

Le diagnostic, dit Aquasite, vise à la fois à sécuriser l'aire de remplissage du pulvérisateur, à proximité du local phytosanitaire; mais aussi à améliorer les conditions de travail en gagnant en sécurité et efficacité.

AIRE DE REMPLISSAGE

LOCAL OU ARMOIRE PHYTOSANITAIRE

Comme chez Fabien LEVEN, au-delà de la mise en place d'une aire de remplissage, évitant les risques de débordement, un nouveau projet bâtiment peut être l'occasion de réaliser un local phytosanitaire.

Néanmoins une armoire phytosanitaire bien rangée fait également l'affaire!!

Sur l'exploitation de Fabien LE VEN la réflexion s'est accélérée à l'occasion d'un projet bâtiment. Le diagnostic aquasite et les nouveaux locaux lui permettent aujourd'hui d'avoir à la fois de meilleures conditions de travail et de contribuer à réduire les risques de fuites.

CLASSEMENT DES PARCELLES A RISQUE

L'identification du risque de fuite à la parcelle peut se faire via un classement de parcelles (appelé DPR2).

Ce classement permet aussi de proposer des aménagements pour réduire ce risque (bandes enherbées, déplacement d'entrée de champ, talus, etc.)

AMENAGEMENTS BOCAGERS

Sur le bassin versant de la Penzé, que vous ayez ou non réalisé un classement, le SMHL peut vous accompagner dans l'optimisation du bocage sur vos parcelles, à travers la réalisation de talus, plantés ou non.

Le talus réalisé permet de contribuer à la limitation du risque de fuite, et à l'amélioration de la qualité des eaux

